

Le livre d'Esdras

Argument

On voit dans ce livre comment les Juifs, après avoir été captifs à Babylone pendant soixante et dix ans, obtinrent de Cyrus, roi de Perse, la permission de revenir dans leur pays et de rebâtir le temple et la ville de Jérusalem sous la conduite de Zorobabal, prince de sang royal de Juda et petit-fils du roi Jéchonias et sous celle de Jéhosuah, grand sacrificateur. Les Juifs furent traversés par les peuples voisins en diverses manières jusqu'au temps du roi Darius qui permit de nouveau aux Juifs de bâtir leur temple et qui envoya en Judée Esdras, sacrificateur. Cet Esdras était un homme très éclairé dans la connaissance de la loi de Dieu, il était doué d'un grand zèle et d'une grande prudence et il fit plusieurs règlements pour rétablir l'ordre, tant dans la religion que dans le gouvernement civil.

Chapitre I

Cyrus donne un édit par lequel il permet aux Juifs de retourner en leur pays et de rebâtir le temple. Il leur fait rendre les vaisseaux sacrés que Nébucadnetsar avait emportés de Jérusalem.

LA première année de Cyrus, roi de Perse, afin que la parole de l'Éternel prononcée par Jérémie fut accomplie, l'Éternel toucha le cœur de Cyrus, roi de Perse, et il fit publier par tout le royaume et même par écrit cet édit :

2. Ainsi a dit Cyrus, roi de Perse : L'Éternel le Dieu des cieux m'a donné tous les royaumes de la terre et lui-même m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui est en Judée.

3. Qui est-ce d'entre vous de tout son peuple qui s'y veuille employer ? Que son Dieu soit avec lui et qu'il monte à Jérusalem, qui est en Judée, et qu'il rebâtisse la maison de l'Éternel le Dieu d'Israël, c'est le Dieu qui habite à Jérusalem.

4. Et pour tous ceux qui seront restés dans quelque lieu que ce soit où ils fassent leur séjour, que les gens du lieu où ils demeurent les soulagent en leur fournissant de l'argent, de l'or, des biens et des montures, outre ce qu'on offrira volontairement pour la maison du Dieu qui est à Jérusalem.

5. Alors les chefs des pères de Juda, de Benjamin, des sacrificateurs et des Lévites se levèrent pour conduire tous ceux dont Dieu toucha le cœur afin de remonter pour rebâtir la maison de l'Éternel qui est à Jérusalem.

6. Et tous ceux qui étaient autour d'eux les encourageaient en leur fournissant des vaisseaux d'argent, de l'or, des biens, des montures et des choses précieuses outre tout ce qu'on offrit volontairement.

7. Et le roi Cyrus tira dehors les vaisseaux de la maison de l'Éternel que Nébucadnetsar avait mis dans la maison de son dieu.

8. Et Cyrus, roi de Perse, les fit tirer par Mithredath, le trésorier, qui les livra par compte à Scesçatsar¹, prince de Juda.

9. Et c'est ici leur nombre, savoir trente bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt et neuf couteaux,

10. Trente plats d'or, quatre cent et dix plats d'argent du second ordre et d'autres ustensiles par milliers.

11. Tous les ustensiles d'or et d'argent étaient au nombre de cinq mille quatre cents. Scesçatsar les fit tous rapporter quand on fit remonter de Babylone à Jérusalem ceux qui en avaient été transportés.

Réflexions

On doit d'abord reconnaître ici l'accomplissement de deux prophéties remarquables.

La première est celle d'Ésaïe qui avait prédit deux cents ans à l'avance qu'un roi nommé Cyrus renverrait les Juifs dans leur pays et ferait rebâtir de nouveau Jérusalem et son temple, Ésaïe 44.28 et 45.1.

La seconde est celle de Jérémie qui avait marqué d'une manière précise la durée de la captivité de Babylone en disant que les Juifs en reviendraient au bout de soixante et dix ans, Jérémie 25.12.

2. Ce retour des Juifs marque la bonté de Dieu envers son peuple et la fermeté de son alliance et de ses promesses et l'on doit reconnaître par là que si Dieu permet que son église soit persécutée, il ne veut pas la détruire, mais qu'il se propose de la purifier et qu'il la conserve toujours.

3. Il faut considérer après cela que ce rétablissement des Juifs se fit par Cyrus, prince païen, que ce roi fit paraître un grand respect pour le Dieu que les Juifs adoraient et qu'il leur fit rendre les vaisseaux sacrés que Nébucadnetsar avait emportés du temple de Jérusalem.

Dieu tourne les cœurs des rois de la manière qu'il lui plaît et comme il les emploie pour châtier son église, il lui rend aussi quelque fois la paix par leur moyen, ce qui doit nous être un motif à le craindre et à nous reposer sur sa puissance et sur sa bonté.

4. Si Cyrus, prince païen et idolâtre, fit rendre les vaisseaux sacrés aux Juifs, les rois et les princes chrétiens doivent se faire un scrupule de retenir les biens consacrés pour le service divin et de les employer à d'autres usages qu'à des usages religieux.

(a) Dans la marge du verset 1 : II Chroniques 36.22 ; Jérémie 25.12 et 29.10

(1) v8 : C'est le même que Zorobabel, voyez sous 3.8 conféré avec 5.16.

Chapitre II

Le dénombrement des Juifs, des sacrificateurs et des Lévites qui retournèrent de Babylone en Judée.

OR^a ce sont ici ceux de la province qui remon-
tèrent de la captivité d'entre ceux qui avaient
été transportés que Nébucadnetsar, roi de Baby-
lone, avait transportés à Babylone et lesquels retour-
nèrent à Jérusalem et en Judée, chacun dans sa
ville,

2. Qui vinrent de Zorobabel, Jesçuah, Néhémie,
Seraja, Rehelaja, Mardochée, Bilsçan, Mispar, Big-
vaï, Rehum et Bahama. Le nombre des hommes du
peuple d'Israël fut celui-ci.

3. Les enfants de Parhos, deux mille cent soixante
et douze.

4. Les enfants de Scephatja, trois cent soixante et
douze.

5. Les enfants d'Arah, sept cent soixante et
quinze.

6. Les enfants de Pahath-Moab, des enfants de
Jesçuah et de Joab, deux mille huit cent et douze.

7. Les enfants de Helam, mille deux cent cin-
quante quatre.

8. Les enfants de Zattu, neuf cent quarante cinq.

9. Les enfants de Zaccaï, sept cent soixante.

10. Les enfants de Bani, six cent quarante deux.

11. Les enfants de Bebaï, six cent vingt et trois.

12. Les enfants de Hazgad, mille deux cent vingt
deux.

13. Les enfants d'Adonikam, six cent soixante six.

14. Les enfants de Bigvaï, deux mille cinq cent six.

15. Les enfants de Hadin, quatre cent cinquante
quatre.

16. Les enfants d'Ater, issus d'Ézéchiass, quatre-
vingt dix-huit.

17. Les enfants de Betsaï, trois cent vingt et trois.

18. Les enfants de Jora, cent et douze.

19. Les enfants de Hasçum, deux cent vingt et
trois.

20. Les enfants de Guibhath, quatre-vingt et
quinze.

21. Les enfants de Bethléhem, six vingt et trois.

22. Les gens de Netopha, cinquante-six.

23. Les gens de Hanathoth, cent vingt et huit.

24. Les enfants de Hazmaveth, quarante-deux.

25. Les enfants de Kirjath-harim, de Kephira et de
Béeroth, sept cent quarante-trois.

26. Les enfants de Rama et de Guérah, six cent
vingt et un.

27. Les gens de Micmas, cent vingt et deux.

28. Les gens de Beth-el et de Haï, deux cent vingt
et trois.

29. Les enfants de Nébò, cinquante-deux.

30. Les enfants de Magbis, cent cinquante-six.

31. Les enfants d'un autre Hélam, mille deux cent
cinquante-quatre.

32. Les enfants de Harim, trois cent et vingt.

33. Les enfants de Lod, de Hadid, d'Onò, sept
cent vingt-cinq.

34. Les enfants de Jérico, trois cent quarante cinq.

35. Les enfants de Sénaa, trois mille six cent
trente.

36. Des sacrificateurs, les enfants de Jédahja, de
la maison de Jesçuah, neuf cent soixante et treize.

37. Les enfants d'Immer, mille cinquante deux.

38. Les enfants de Pasçur, mille deux cent
quarante-sept.

39. Les enfants de Harim, mille et dix-sept.

40. Des Lévites, les enfants de Jesçuah et de Kad-
miel, d'entre les enfants de Hodavja, soixante et qua-
torze.

41. Des chantres, les enfants d'Azaph, cent vingt-
huit.

42. Des enfants des portiers, les enfants de Sçal-
lum, les enfants d'Ater, les enfants de Talmon, les
enfants de Hakkub, les enfants de Harita, les enfants
de Sçobaï, tous cent trente-neuf.

43. Des néthiniens, les enfants de Tsiha, les en-
fants de Hasupha, les enfants de Tabbahoth,

44. Les enfants de Kéros, les enfants de Sihaha,
les enfants de Padon,

45. Les enfants de Lébana, les enfants de Ha-
gaba, les enfants de Hakkub,

46. Les enfants de Hagab, les enfants de Sçamlaï,
les enfants de Hanan,

47. Les enfants de Guiddel, les enfants de Gahar,
les enfants de Réaja,

48. Les enfants de Retsin, les enfants de Hékoda,
les enfants de Gazam,

49. Les enfants de Guza, les enfants de Paséah,
les enfants de Bésaï,

50. Les enfants d'Asna, les enfants de Méhunim,
les enfants de Néphusim,

51. Les enfants de Bakbuk, les enfants de Haku-
pha, les enfants de Harhur,

52. Les enfants de Batsluth, les enfants de Mé-
hida, les enfants de Harsça,

53. Les enfants de Barkos, les enfants de Sisra,
les enfants de Témah,

54. Les enfants de Netsiah, les enfants de Hati-
pha,

55. Des enfants des serviteurs de Salomon, les
enfants de Sotaï, les enfants de Sophéreth, les en-
fants de Péruda,

56. Les enfants de Jahala, les enfants de Darkon,
les enfants de Guiddel,

57. Les enfants de Scépharja, les enfants de Hat-
til, les enfants de Pokereth-hatsebajim, les enfants
d'Ami.

58. Tous les néthiniens et les enfants des servi-
teurs de Salomon furent trois cent quatre vingt et
douze.

59. Et ce sont ici ceux qui montèrent de Telmé-
lah, de Tel-harsça, de Kérub, d'Adan er d'Immer, les-
quels ne purent montrer la maison de leurs pères, ni
leur race, savoir s'ils étaient d'Israël.

60. Les enfants de Délaja, les enfants de Tobija, les enfants de Nékoda, six cent cinquante et deux.

61. Des enfants des sacrificateurs, les enfants de Habaja, les enfants de Kots, les enfants de Barzillai qui prit pour femme une des filles de Barzillai Galaadite et fut appelé de leur nom.

62. Ceux-là cherchèrent leur registre, en recherchant leur généalogie, mais ils n'y furent point trouvés et ils furent rejetés de sacerdoce.

63. ^b Et Attirsçatha ¹ leur dit qu'ils ne mangeassent point des choses très saintes pendant que le sacrificateur assisterait avec l'urim et le tummim.

64. Toute l'assemblée était de quarante deux mille trois cent soixante,

65. Sans leurs serviteurs et leurs servantes qui étaient sept mille trois cent trente-sept et ils avaient deux cents tant chantres que chanteuses.

66. Leurs chevaux étaient au nombre de sept cent trente-six et ils avaient deux cent quarante mulets,

67. Quatre cent trente-cinq chameaux et sept mille sept cent et vingt ânes.

68. Et quelques-uns d'entre les chefs des pères, après qu'ils furent venus pour rebâtir la maison de l'Éternel qui habite à Jérusalem, offrant volontairement pour la maison de Dieu, afin de la rétablir dans son état,

69. Donnèrent au trésor de l'ouvrage, selon leur pouvoir, soixante et un mille dragmes d'or et cinq mille mines d'argent et cent robes de sacrificateurs.

70. Et ainsi les sacrificateurs, les Lévites, quelques-uns du peuple, les chantres, les portiers et les néthiniens, habitèrent dans leurs villes. Tous ceux d'Israël habitèrent aussi dans leurs villes.

Réflexions

On peut recueillir du dénombrement des Juifs qui revinrent de Babylone en Judée, ensuite de l'édit du roi Cyrus et qui n'étaient qu'au nombre de quarante deux mille, que ce peuple autrefois si nombreux était fort diminué. Il faut cependant remarquer qu'il en était resté plusieurs à Babylone et dans les pays voisins, lesquels revinrent dans la suite à diverses fois, comme cela se voit dans les chapitres VII et VIII de ce livre.

2. Il paraît qu'on apporta alors une très grande exactitude pour reconnaître les généalogies et que ceux qui prétendaient être de l'ordre des sacrificateurs et qui ne purent vérifier leur descendance furent exclus du sacerdoce.

3. On voit que ces Juifs, nonobstant l'état d'abaissement où ils se trouvaient alors, contribuèrent avec libéralité pour rétablir le temple et le service divin.

(a) v1 : Néhémie 7.6

(b) 63 : Néhémie 7.64

(1) v63 : C'est le même que Néhémie, Néhémie 8.9.

Chapitre III

Les Juifs revenus de Babylone à Jérusalem bâtissent un autel sur lequel ils offrent des sacrifices, ils célèbrent la fête des tabernacles et rétablissent le service ordinaire en attendant que le temple fût rebâti, versets 1-7.

Ensuite ils posent les fondements du temple, ce qui fut pour les uns le sujet d'une grande joie et pour les autres un sujet de tristesse et de pleurs, versets 8-13.

OR le septième mois approchant, les enfants d'Israël étant dans leurs villes, le peuple s'assembla à Jérusalem comme si ce n'eût été qu'un seul homme.

2. Alors Jesçuah, fils de Jotsadak, se leva avec ses frères les sacrificateurs et Zorobabel, fils de Salathiel, avec ses frères, et ils bâtirent l'autel du Dieu d'Israël pour y offrir les holocaustes ainsi qu'il est écrit ¹ dans la loi de Moïse, homme de Dieu.

3. Et ils dressèrent l'autel de Dieu sur ses fondements parce qu'ils étaient effrayés en eux-mêmes des peuples du pays et ils y offrirent les holocaustes du matin et du soir.

4. Ils célébrèrent aussi la fête solennelle des tabernacles ainsi qu'il est écrit et ils offrirent chaque jour autant qu'il en fallait, selon que l'ordinaire de chaque jour le demandait.

5. Et après cela ils offrirent l'holocauste continu et ceux des nouvelles lunes et de toutes les fêtes solennelles de l'Éternel, lesquelles on sanctifiait et de tous ceux qui présentaient une offrande volontaire à l'Éternel.

6. Dès le premier jour du septième mois, ils commencèrent à offrir des holocaustes à l'Éternel, bien que le temple de l'Éternel ne fût pas encore fondé,

7. Mais ils donnèrent de l'argent aux tailleurs de pierres et aux charpentiers. Ils donnèrent aussi à manger et à boire aux Sidoniens et Tyriens, afin qu'ils amenassent du bois de cèdre selon la permission que Cyrus, roi de Perse, leur avait donnée.

8. Et la seconde année de leur arrivée dans la maison de Dieu à Jérusalem, au second mois, Zorobabel, fils de Salathiel, et Jesçuah, fils de Jotsadak, et le reste de leurs frères, les sacrificateurs et les Lévites et tous ceux qui étaient venus de la captivité à Jérusalem commencèrent à fonder le temple et ils établirent des Lévites depuis l'âge de vingt ans et au dessus pour presser l'ouvrage de la maison de l'Éternel.

9. Et Jesçuah assistait avec ses fils et ses frères et Kadmiel avec ses fils, descendants de Juda, pour presser ceux qui faisaient l'ouvrage de la maison de Dieu et les fils de Hémadad avec leurs fils et leurs frères Lévites.

10. Et comme ceux qui bâtissaient fondaient le temple de l'Éternel, on y fit assister les sacrificateurs revêtus avec les trompettes et les Lévites, descendants d'Asaph, avec les cymbales pour louer l'Éternel, selon l'institution de David roi d'Israël.

11. Et ils s'entre-répondaient en louant et célébrant l'Éternel et en disant : Qu'il est bon et que sa miséricorde demeure à toujours sur Israël, en louant l'Éternel, parce qu'on fondait la maison de l'Éternel,

12. Mais plusieurs des sacrificateurs et des Lévitites et des chefs des pères qui étaient âgés et qui avaient vu la première maison sur son fondement en se représentant cette maison, pleuraient à haute voix. Toutefois plusieurs élevaient leur voix avec des cris de réjouissance et avec joie.

13. Et le peuple ne pouvait discerner la voix des cris de joie d'avec la voix des pleurs du peuple. Cependant, le peuple jetait de grands cris de réjouissance, de sorte que la voix fut entendue bien loin.

Réflexions

Dès que les Juifs furent revenus de Babylone, ils entreprirent de rebâtir le temple afin d'y rétablir le service de Dieu. C'était là un effet de leur piété et surtout du zèle de leurs conducteurs, Jéscuah, grand sacrificateur, et Zorobabel, prince de Juda.

Nous devons tous avoir le même zèle pour travailler à l'édification de l'église. Ce sont là les soins qui doivent nous occuper préférablement à tous les autres et notre plus grande joie doit être de voir le règne de Dieu s'établir et s'affermir.

2. Il faut remarquer que, quoiqu'on rebâtît alors le temple de Jérusalem, ce second temple n'égalait pas celui que Salomon avait autrefois bâti et qui avait été ruiné par les Babyloniens, ce qui fit que les vieillards qui avaient vu le premier temple pleuraient lorsqu'on commença à bâtir le second.

Les Juifs pouvaient reconnaître par là que le service de Dieu ne consistait pas dans la richesse et dans la pompe du bâtiment, ni dans l'éclat des cérémonies. Cela marquait aussi que le temps viendrait bientôt auquel Dieu détacherait les Juifs des choses sensibles et établirait parmi les hommes un culte spirituel tel qu'est celui de l'Évangile.

Au reste, si le second temple était inférieur au temple de Salomon en magnificence, il devait le surpasser de beaucoup en gloire par l'avantage que les Juifs auraient de voir le Messie dans ce dernier temple pendant qu'il subsisterait.

(a) v2 : Deutéronome 12.5

Chapitre IV

Les Juifs n'ayant pas voulu permettre aux Samaritains de bâtir le temple avec eux, les Samaritains écrivent une lettre contre eux aux rois de Perse, ce qui fit que cet ouvrage fut interrompu à diverses fois sous le règne de Cyrus, sous celui d'Assuerus, nommé autrement Cambye, son successeur, versets 1-16,

Et sous celui d'Artaxerxes, aussi appelé Smerdis, à qui les Samaritains ayant écrit une lettre, qui est contenue, dans ce chapitre, ce prince défendit aux

Juifs de continuer à bâtir la ville dans cet état jusqu'à la seconde année de Darius, fils d'Hystaspe, roi de Perse, versets 17-24.

OR les ennemis de Juda et de Benjamin ayant appris que ceux qui étaient retournés de la captivité rebâtissaient le temple à l'Éternel le Dieu d'Israël,

2. Vinrent vers Zorobabel et vers les chefs des pères et leurs dirent : Permettez que nous bâtissions avec vous, car nous invoquerons votre Dieu comme vous et nous lui avons aussi sacrifié depuis le temps d'Ezrahaddon, roi d'Assyrie, qui nous fit monter ici.

3. Mais Zorobabel et Jéscuah et les autres chefs des pères d'Israël leur répondirent : Il n'est pas à propos que vous et nous bâtissions la maison à notre Dieu, mais pour nous qui sommes ici ensemble, nous bâtirons à l'Éternel le Dieu d'Israël comme le roi Cyrus, roi de Perse, nous l'a commandé.

4. Ainsi le peuple du pays rendait lâches les mains du peuple de Juda et les effrayaient lorsqu'ils bâtissaient.

5. Et même ils avaient à leurs gages des conseillers contre eux pour dissiper leur entreprise pendant tout le temps de Cyrus, roi de Perse, jusqu'au règne de Darius roi de Perse,

6. Car pendant le règne d'Assuerus, au commencement de son règne, ils écrivirent une accusation calomnieuse contre les habitants de Juda et de Jérusalem.

7. Et du temps d'Artaxerxes, Bisçlam, Mithrédat, Tabéel et les autres de sa compagnie écrivirent à Artaxerxes, roi de Perse. L'écriture de la copie des lettres était en lettres syriaques et couchée en langue syriaque.

8. Réhum président du conseil et Scimsçai le secrétaire écrivirent donc une lettre touchant Jérusalem au roi Artaxerxes comme il s'en suit.

9. Réhum, dis-je, président du conseil, et Scimsçai, le secrétaire, et les autres de leur compagnie, Diniens, Apharsatkiens, Tarpéliens, Arphasiens, Arkéviens, Babyloniens, Sçusçankiens, Déhaviens et Hélamites

10. Et les autres peuples que le grand et illustre Osnapar ¹ avait transportés et fait habiter dans la ville de Samarie et les autres qui étaient en deçà du fleuve et de telle date.

11. C'est ici la teneur des lettres qu'ils lui envoyèrent. Au roi Artaxerxes. Tes serviteurs les gens de deçà du fleuve et de telle date.

12. Que le roi soit averti que les Juifs qui sont montés d'après de lui vers nous sont venus à Jérusalem et qu'ils bâtissent la ville rebelle et méchante et qu'ils posent les fondements des murailles et qu'ils les relèvent.

13. Maintenant donc, que le roi soit averti que si cette ville est rebâtie et les murailles fondées, ils ne paieront plus de taille, ni de gabelle, ni de péage, ainsi elle causera une grande perte aux revenus du roi.

14. Et parce que nous sommes aux gages du roi, il nous serait mal séant de voir que le roi fût méprisé. C'est pourquoi nous avons envoyé et fait savoir au roi

15. Qu'il cherche au livre des mémoires de ses pères et il trouvera écrit dans le livre des mémoires et il saura que cette ville est une ville rebelle et pernicieuse aux rois et aux provinces et qu'on y a fait des complots de tout temps et c'est pour cela que cette ville a été détruite.

16. Nous faisons donc savoir au roi que, si cette ville est rebâtie et ses murailles fondées, il n'aura plus de part à ce qui est au deçà le fleuve ².

17. Et le roi envoya cette réponse à Réhum, président du conseil, et Scimsçaï, le secrétaire, et autres de leur compagnie qui habitaient à Samarie et autres de deçà le fleuve. Salut et de telle date.

18. La teneur de lettres que vous nous avez envoyées a été exposée et lue devant moi.

19. Et un commandement a été fait de ma part et on a cherché et on a trouvé que cette ville-là s'est élevée de tout temps contre les rois et qu'on y a fait des rebellions et des complots

20. Et qu'il y a eu aussi des rois puissants à Jérusalem qui ont dominé sur tout ceux de delà le fleuve et qu'on leur payait des tailles, des gabelles et des péages.

21. Maintenant donc, faites un mandement pour faire cesser ces gens-là afin que cette ville ne soit point rebâtie jusqu'à ce qu'il en soit ordonné de ma part.

22. Et gardez-vous de manquer en ceci, car pourquoi croîtrait le dommage au préjudice des rois ?

23. Quand donc la teneur des patentes du roi Artaxerxes eut été lue en la présence de Réhum et de Scimsçaï, le secrétaire, et de ceux de leur compagnie, ils s'en allèrent en hâte à Jérusalem vers les Juifs et ils les firent cesser avec main forte.

24. Alors l'ouvrage de la maison de Dieu, qui habite à Jérusalem, cessa et demeura dans cet état jusqu'à la seconde année du règne de Darius roi de Perse.

Réflexions

On voit dans ce chapitre que les Samaritains, après avoir tâché inutilement de surprendre les Juifs par finesse pour empêcher que le temple de Jérusalem ne fût rebâti, les calomnièrent par leurs lettres auprès des rois de Perse et que par là ils firent en sorte que les Juifs ne purent continuer l'ouvrage qu'ils avaient commencé.

Ce qu'il y a à considérer sur cela, c'est que Dieu permet quelquefois que les plus saintes entreprises soient traversées et que l'Église a toujours ses ennemis qui l'attaquent, tantôt par la violence et tantôt par l'artifice.

L'on voit surtout ici que les ennemis des Juifs eurent recours à la calomnie pour irriter les puissances contre eux, les dépeignant comme des rebelles, des sédicioux et des ennemis des rois.

Ç'a toujours été la destinée de l'église et c'est de tout temps que les adorateurs du vrai Dieu ont été persécutés et calomniés. Mais la suite fera voir que Dieu confond enfin les ruses et les desseins des méchants, qu'il manifeste l'innocence des gens de bien et qu'après les avoir fait passer par ces épreuves, il leur rend favorables ceux qui leur avaient été les plus contraires.

(1) v10 : C'était Sanchérib ou Salmanasar ou Esarhaddon, rois d'Assyrie.

(2) v16 : De l'Euphrate.

Chapitre V

Les prophètes Aggée et Zacharie exhortent les Juifs à rebâtir le temple, versets 1-2.

2. Les gouverneurs de ce pays-là écrivent au roi Darius, fils d'Hystaspe, pour lui informer du dessein des Juifs et pour lui demander ses ordres là dessus, versets 3-17.

ALORS ^a Aggée, prophète, et Zacharie, fils de Hiddo, prophète, prophétisaient aux Juifs qui étaient en Juda et à Jérusalem, au nom du Dieu d'Israël qui les avait envoyés vers eux.

2. Et Zorobabel, fils de Salathiel, et Jesçuah, fils de Jotsadak, se levèrent et commencèrent à rebâtir la maison de Dieu qui habite à Jérusalem et ils avaient avec eux les prophètes de Dieu pour les aider.

3. En ce temps-là Tattanaï, gouverneur de deçà du fleuve, et Scetharboznaï, et leurs compagnons vinrent vers eux et leur parlèrent ainsi. Qui vous a commandé de rebâtir cette maison et de rebâtir ses murailles ?

4. Et ils leur parlèrent ainsi : Quels sont les noms des hommes qui bâtissent cet édifice ?

5. Mais parce que l'œil du Dieu des Juifs était sur les anciens, on ne les fit point cesser jusqu'à ce que l'affaire parvint à Darius et qu'alors ils rapportassent des lettres sur cela.

6. La teneur des lettres que Tattenaï, gouverneur de deçà le fleuve, et Scetharboznaï et ses compagnons Apharsekiens, qui étaient de deçà du fleuve, envoyèrent au roi Darius.

7. Ils lui envoyèrent une déclaration du fait et il y avait ainsi écrit. Toute sorte de paix soit donnée au roi Darius.

8. Que le roi soit averti que nous sommes allés dans la province de la Judée, vers la maison du grand Dieu, laquelle on bâtit de grosses pierres et même la charpente est posée sur les murailles et cet édifice se bâtit en diligence et il s'avance entre leurs mains

9. Et nous avons interrogé les anciens qui étaient là et nous leur avons dit : Qui vous a commandé de rebâtir cette maison et de rebâtir ces murailles ?

10. Et même nous leur avons demandé leurs noms pour les faire savoir au roi afin que nous lui écrivissions les noms de ceux qui sont les principaux d'entre eux.

11. Et ils nous ont répondu de cette manière : Nous sommes les serviteurs du Dieu des Cieux et de la terre et nous rebâtitsons la maison qui avait été bâtie ci-devant, il y a longtemps, et laquelle un grand roi d'Israël avait bâtie et fondée,

12. Mais après que nos pères ont irrité le Dieu des Cieux, il les a livrés entre les mains de Nébucadnetsar, roi de Babylone, Caldéen, qui a détruit cette maison et qui a transporté le peuple à Babylone.

13. Cependant, la première année de Cyrus, roi de Babylone, le roi Cyrus commanda qu'on rebâtît cette maison de Dieu.

14. ^b Et même le roi Cyrus tira hors du temple de Babylone les vaisseaux de la maison de Dieu qui étaient d'or et d'argent que Nébucadnetsar avait emportés du temple qui était à Jérusalem et ils furent délivrés à un nommé Scesçbatsar lequel il avait établi gouverneur.

15. Et il lui dit : Prends ces ustensiles et va et les fait porter au temple qui était à Jérusalem et que la maison de Dieu soit rebâtie en sa place.

16. Alors ce Scesçbatsar vint et posa les fondements de la maison de Dieu qui est à Jérusalem et depuis ce temps-là jusqu'à présent on la bâtit et elle n'est point encore achevée.

17. Maintenant donc s'il semble bon au roi qu'on cherche dans la maison des trésors du roi, laquelle est à Babylone, s'il est vrai qu'il y ait eu un mandement donné par Cyrus de rebâtir cette maison de Dieu à Jérusalem et que le roi nous mande sa volonté sur cela.

Réflexions

Ce que nous devons remarquer dans ce chapitre, c'est que dans le temps que le bâtiment du temple était interrompu, Dieu envoya Zacharie et Aggées ses prophètes pour relever le courage des Juifs et pour les engager à travailler de nouveau à ce pieux dessein et que les exhortations de ces hommes eurent tant d'efficace que nonobstant les oppositions des gouverneurs de ces pays-là, les Juifs continuèrent cet ouvrage en attendant que l'on sût les intentions du roi Darius.

Dieu n'abandonne jamais son église, il suscite toujours, quand il le faut, de fidèles ministres pour travailler à son édification. Ainsi l'on ne doit jamais se rebuter, ni perdre courage dans les entreprises qui sont justes et conformes à la volonté de Dieu et sa providence les fait enfin réussir heureusement, quelque contraire que soient les apparences.

Ce fut ce qui arriva dans cette rencontre. Les lettres que les officiers du roi Darius lui écrivirent contre les Juifs, ayant donné occasion à ce prince de rechercher l'édit qui avait été donné en leur faveur par le roi Cyrus, il y avait environ dix-sept ans et d'ordonner qu'on ne les molestât plus. De cette manière, ce que leurs ennemis avaient pensé faire pour les perdre, mit les Juifs en état d'exécuter leur entreprise.

(a) v1 : Aggée 1.1 ; Zacharie 1.1
(b) v14 : Sus 1.8-9

Chapitre VI

Le roi Darius, ayant retrouvé l'édit que le roi Cyrus avait donné en faveur des Juifs, ordonne à ses officiers de les laisser bâtir le temple et même de leur fournir ce qui serait nécessaire pour cet ouvrage et pour les sacrifices qui seraient offerts à Jérusalem, versets 1-14.

Le temple fut achevé en quatre ans. On en fit la dédicace, le service divin y fut rétabli et la pâque fut célébrée avec une grande solennité et beaucoup de joie, versets 15-22.

ALORS le roi Darius fit un édit et on rechercha au lieu où l'on tenait les registres et où l'on mettait les trésors à Babylone.

2. Et on trouva dans un coffre, au palais royal qui était dans la province de Mède, un rouleau et il y avait ce mémoire ainsi écrit par dedans :

3. La première année du roi Cyrus, le roi Cyrus fit un édit que pour ce qui est de la maison de Dieu à Jérusalem, cette maison-là serait rebâtie, afin qu'elle fût le lieu où l'on ferait les sacrifices et que les fondements fussent assez forts pour soutenir son chaix, que sa hauteur serait de soixante coudées et sa longueur de soixante coudées,

4. Et qu'il y aurait trois rangées de grosses pierres et une rangée de bois neuf et que la dépense serait fournie par l'hôtel du roi,

5. Et que les ustensiles de la maison de Dieu, qui sont d'or et d'argent, que Nebucadnetsar avait tirés du temple qui était à Jérusalem et apportés à Babylone, qu'on les rendrait et qu'ils seraient remis au temple qui était à Jérusalem, chacun en sa place et qu'on les ferait conduire en la maison de Dieu.

6. Maintenant donc, vous Tattenai, gouverneur de delà le fleuve, et Scetharboznaï, et vos compagnons Apharsekiens, qui êtes de delà du fleuve, retirez-vous de là,

7. Laissez là l'ouvrage de cette maison de Dieu et que le gouverneur des Juifs et leurs anciens rebâtissent cette maison de Dieu en sa place.

8. Et cet édit est fait de ma part, touchant ce que vous avez à faire avec les anciens de ces Juifs-là pour rebâtir cette maison de Dieu, c'est que, des finances du roi qui reviennent des tailles de delà le fleuve, les frais soient incontinent fournis à ces gens-là, afin qu'on ne les fasse point chômer.

9. Et pour ce qui sera nécessaire, soit de veaux ou de béliers ou d'agneaux, pour les holocaustes qu'il faut faire au Dieu des Cieux, de blé, de sel, de vin et d'huile, ainsi que le diront les sacrificateurs qui sont à Jérusalem, qu'on le leur donne chaque jour sans y manquer.

10. Afin qu'ils offrent des sacrifices de bonne odeur au Dieu des Cieux et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses enfants.

11. Il est fait aussi un édit de ma part que si quel qu'un change ceci, on arrachera un bois de sa maison qui sera dressé afin qu'il y soit attaché et qu'à cause de cela on fasse de sa maison une voirie.

12. Et que Dieu qui a fait habiter là son nom détruise tout roi et tout peuple qui aura étendu sa main pour changer ou défaire cette maison de Dieu qui est à Jérusalem. Moi Darius ai fait l'édit, qu'il soit incontinent exécuté.

13. Alors Tattenai, gouverneur de deçà le fleuve, et Scetharboznaï et ses compagnons le firent incontinent parce que le roi le leur avait ainsi écrit.

14. Or les anciens des Juifs bâtissaient et avançaient, selon la prophétie d'Aggée le prophète et de Zacharie, fils de Hiddo. Ils bâtirent donc, ayant posé les fondements par le commandement du Dieu d'Israël et par le commandement de Cyrus et de Darius, et même d'Artaxerxes roi de Perse.

15. Et cette maison de Dieu fut achevée au troisième jour du mois d'Adar, en la sixième année du règne du roi Darius.

16. Et les enfants d'Israël, les sacrificateurs, les Lévites et le reste de ceux qui étaient retournés de la captivité célébrèrent la dédicace de cette maison de Dieu avec joie.

17. Et ils offrirent pour la dédicace de cette maison de Dieu, cent veaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux et douze jeunes boucs pour le péché, pour tout Israël, selon le nombre des tribus d'Israël.

18. Et ils établirent les sacrificateurs dans leurs rangs et les Lévites dans leurs départements pour le service de Dieu qui se fait à Jérusalem, selon ce qui est écrit au livre de Moïse.

19. Et ceux qui étaient retournés de la captivité célébrèrent la pâque au quatorzième jour du premier mois,

20. Car les sacrificateurs s'étaient purifiés avec les Lévites, de sorte qu'ils étaient tous purs. C'est pourquoi ils égorgèrent la pâque pour tous ceux qui étaient retournés de la captivité et pour leurs frères les sacrificateurs et pour eux-mêmes.

21. Ainsi elle fut mangée par les enfants d'Israël qui étaient revenus de la captivité, par tous ceux qui s'étaient retirés vers eux en se purifiant de la souillure des nations du pays, pour rechercher l'Éternel le Dieu d'Israël.

22. Et ils célébrèrent avec joie la fête solennelle des pains sans levain pendant sept jours, car l'Éternel les avait réjouis, ayant fait tourner le cœur du roi d'Assyrie vers eux, afin de fortifier leurs mains dans l'ouvrage de la maison de Dieu, le Dieu d'Israël.

Réflexions

On doit remarquer ici la justice que le roi Darius rendit aux Juifs et l'empressement qu'il fit paraître pour rebâtir le temple de Jérusalem, même en fournissant de ses revenus une partie de la dépense nécessaire, tant pour le bâtiment que pour le service de Dieu. Surtout, ce prince marqua une grande vénération pour la religion des Juifs et pour le Dieu

qu'ils adoraient. Il voulut que les Juifs fissent des prières et offrissent des sacrifices à Dieu pour lui et pour sa famille et il établit même des peines sévères contre tous ceux qui s'opposeraient à leur dessein.

Ces sentiments et cette conduite d'un roi idolâtre marquent bien clairement quel est le devoir des princes et des grands du monde à l'égard du service de Dieu et ce roi condamnera un jour les princes et les magistrats chrétiens, qui, faisant profession de connaître et de servir Dieu, ne révèrent pas la religion et la divinité, ne contribuent pas de tout leur pouvoir à ce que Dieu soit servi comme il le demande et ne reconnaissent pas que leur bonheur dépend de la faveur de Dieu et des prières que l'église fait pour eux.

Ensuite de cet ordre de Cyrus, les Juifs eurent la consolation d'achever de bâtir le temple, ils en firent la dédicace et ils célébrèrent la pâque avec joie, en bénissant Dieu de ce qu'il avait fléchi en leur faveur le cœur du roi.

Ce changement qui arriva dans l'état des Juifs est un événement où l'on ne saurait assez admirer les soins de la providence pour ce peuple et où l'on voit que Dieu veille pour son église et qu'il lui fait trouver de l'appui, même auprès des princes idolâtres et dans les lieux où elle a été le plus persécutée.

Chapitre VII

Esdras va en Judée par l'ordre du roi Artaxerxes, surnommé Longuemain, pour achever de remettre en état la religion et le service divin et pour établir des juges et des magistrats. Ce roi lui donne un édit qui permettait aux Juifs qui étaient encore dans ses états de retourner avec lui à Jérusalem. Il lui remet l'or et l'argent que lui et les principaux de sa cour avaient donné pour le temple et les sacrifices et il ordonne à ses trésoriers de fournir de ses revenus pour le même usage, versets 1-26.

Esdras rend grâce à Dieu de ce qu'il leur avait rendu le roi favorable, versets 27-28.

Depuis le premier retour des Juifs sous la conduite de Zorobabel du temps de Cyrus jusqu'à ce voyage d'Esdras, il s'est écoulé environ soixante et dix ans.

OR après ces choses-là, pendant le règne d'Artaxerxes, le roi de Perse, Esdras fils de Séraja, fils de Hazarja, fils de Hilkija,

2. Fils de Sçallum, fils de Tsadok, fils d'Ahitub,

3. Fils d'Amarja, fils de Hazarja, fils de Mérajoth,

4. Fils de Zérahja, fils de Huzi, fils de Bukki,

5. Fils de Abisçuah, fils de Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron premier sacrificateur,

6. Cet Esdras monta de Babylone (or il était scribe ¹, bien exercé dans la loi de Moïse que l'Éternel le Dieu d'Israël avait donnée) et le roi lui accorda toute sa demande, parce que la main favorable de l'Éternel son Dieu était sur lui.

7. Quelques-uns aussi des enfants d'Israël, des sacrificateurs et des Lévites, des chantres, des portiers et des néthinien montèrent à Jérusalem la septième année du roi Artaxerxes.

8. Et Esdras arriva à Jérusalem au cinquième mois, la septième année du roi,

9. Car au premier jour du premier mois, on commença à partir de Babylone et au premier jour du cinquième mois, il arriva à Jérusalem, parce que la bonne main de son Dieu était sur lui.

10. Car Esdras avait disposé son cœur pour rechercher la loi de l'Éternel et pour la faire et pour enseigner parmi le peuple d'Israël les statuts et les ordonnances.

11. Or c'est ici la teneur des patentes que le roi Artaxerxes donna à Esdras sacrificateur et scribe qui était scribe des paroles des commandements de l'Éternel et de ses ordonnances parmi les Israélites.

12. Artaxerxes, roi des rois, souhaite à Esdras sacrificateur et scribe de la loi du Dieu des Cieux une parfaite santé et de telle date.

13. Un édit est fait maintenant de ma part que tous ceux de mon royaume qui sont du peuple d'Israël et de ses sacrificateurs et Lévites qui se présenteront volontairement pour aller à Jérusalem aillent avec toi,

14. Parce que tu es envoyé de la part du roi et de ses sept conseillers pour t'informer en Judée et à Jérusalem touchant la loi de ton Dieu que tu as en ta main,

15. Et pour porter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers ont volontairement offert au Dieu d'Israël dont la demeure est à Jérusalem,

16. Et tout l'argent et tout l'or que tu trouveras dans toute la province de Babylone, avec les offrandes volontaires du peuple et des sacrificateurs qu'ils feront volontairement à la maison de leur Dieu qui habite à Jérusalem,

17. Afin que tu achètes incontinent de cet argent des veaux, des béliers, des agneaux et leurs gâteaux et leurs aspersions et que tu les offres sur l'autel de la maison de votre Dieu qui habite à Jérusalem,

18. Et que vous fassiez selon la volonté de votre Dieu ce qu'il te semblera bon, à toi et à tes frères, du reste de l'argent et de l'or,

19. Et pour ce qui est des ustensiles qui te sont donnés pour le service de la maison de ton Dieu, rends-les en la présence du Dieu de Jérusalem,

20. Et le reste qui sera nécessaire pour la maison de ton Dieu, autant qu'il faudra que tu en emploies, tu les prendras de la maison des trésors du roi,

21. Et il y a un ordre de la part de moi Artaxerxes roi, à tous les trésoriers qui sont au delà du fleuve, que tout ce qu'Esdras le sacrificateur et scribe de la loi du Dieu des Cieux vous demandera, soit fait incontinent,

22. Jusqu'à cent talents d'argent et jusqu'à cent cores de froment et jusqu'à cent baths de vin et jusqu'à cent baths d'huile et du sel sans mesure.

23. Que tout ce qui est commandé par le Dieu des Cieux soit promptement fait à la maison du Dieu des Cieux, de peur qu'il n'y ait de l'indignation contre le royaume, le roi et ses enfants.

24. Et de plus, nous vous faisons savoir qu'on ne pourra point imposer de taille, ni de gabelle, ni de péage à aucun sacrificateur, ou Lévite, ou chantre, ou portier, ou Néthinien, ou ministre de cette maison de Dieu.

25. Et pour toi, Esdras, ordonne des magistrats et des juges selon la sagesse de ton Dieu de laquelle tu es doué afin qu'ils fassent justice à tout ce peuple qui est au delà du fleuve, savoir à tous ceux qui connaissent les lois de ton Dieu et que vous enseigniez celui qui ne les saura pas.

26. Et pour tous ceux qui n'observeront pas la loi de ton Dieu et la loi du roi, qu'incontinent il en soit fait justice et qu'on les condamne, soit à la mort, soit au bannissement, soit à quelque amende pécunière ou à l'emprisonnement.

27. Béni soit l'Éternel le Dieu de nos pères qui a mis cela au cœur du roi pour honorer la maison de l'Éternel qui habite à Jérusalem

28. Et qui a fait que j'ai trouvé grâce devant le roi, devant ses conseillers et devant tous les princes les plus puissants du roi. Ainsi donc, m'étant fortifié parce que la main favorable de l'Éternel mon Dieu était sur moi, j'assemblai les chefs d'Israël afin qu'ils montassent avec moi.

Réflexions

Les réflexions qu'il faut faire ici sont :

1. Qu'après que le temple fut rebâti, Dieu envoya en Judée le sacrificateur Esdras qui était un homme éclairé dans la loi, plein de zèle et inspiré divinement afin qu'il mît la religion dans l'état où elle devait être.

L'église sera à jamais redevable à cet homme, car ce fut par ses soins que le service divin, la loi et les livres sacrés furent rétablis. Ainsi sa mémoire doit être précieuse à l'église chrétienne comme elle l'a toujours été à l'église judaïque.

On peut voir par là combien il est nécessaire pour l'édification publique qu'il y ait des ministres éclairés et fidèles qui instruisent les hommes et qui leur apprennent à servir Dieu comme il faut.

2. On voit ici qu'Artaxerxes, qui était un roi idolâtre, fournit avec beaucoup de libéralité une partie de ce qu'il fallait pour le service de Dieu et qu'il donna à Esdras l'autorité d'établir des magistrats pour gouverner les Juifs. Ce sont là des marques de respect pour la religion et des actes de justice et d'équité qui doivent être imités par toutes sortes de personnes et principalement par les grands.

3. Les actions de grâce qu'Esdras rendit à Dieu de ce qu'il avait mis au cœur du roi et de ses conseillers de favoriser les Juifs marquent que ce digne ministre de la religion était plein de piété et de zèle.

C'est ainsi que les personnes pieuses donnent à Dieu toute la gloire du bien qui leur arrive et qu'elles

mettent toute leur confiance en lui, tant dans la prospérité que dans l'adversité.

(1) v6 : C'est-à-dire : docteur de la loi.

Chapitre VIII

On voit ici :

1. *Le dénombrement des Juifs qui retournèrent en Judée avec Esdras l'an septième du règne d'Artaxerxes Longuemain, versets 1-20.*

2. *Esdras, avant que de se mettre en chemin avec les Juifs, célèbre un jeûne pour implorer la protection de Dieu sur eux pendant leur voyage, versets 21-23.*

3. *Il remet aux sacrificateurs l'or et l'argent que le roi et ses conseillers avaient donné pour le temple, versets 24-30.*

4. *Il part avec les Juifs qui l'accompagnaient et il arrive heureusement à Jérusalem, versets 31-36.*

OR ce sont ici les chefs des pères et le dénombrement selon les généalogies de ceux qui montèrent avec moi de Babylone pendant le règne du roi Artaxerxes.

2. Des descendants de Phinéas, Guersçom. Des descendants d'Ithamar, Daniel. Des descendants de David, Hattus.

3. Des descendants de Scécanja qui était des descendants de Parhos, Zacharie et avec lui, en faisant le dénombrement par leur généalogie, selon les mâles, cent cinquante hommes.

4. Des descendants de Péhath-Moab, Eljehohe-naï, fils de Zérahja, et avec lui deux cents hommes.

5. Des descendants de Scécanja, le fils de Jahaziel, et avec lui trois cents hommes.

6. Des descendants de Hadin, Hebed, fils de Jonathan, et avec lui cinquante hommes.

7. Des descendants de Hélam, Ésaïe, fils de Halthalja, et avec lui soixante et dix hommes.

8. Des descendants de Scepharja, Zebadja fils de Micéal et avec lui quatre-vingt hommes.

9. Des descendants de Joab, Habadja, fils de Jéhiel, et avec lui deux cent dix-huit hommes.

10. Des descendants de Scelomith, le fils de Josiphja, et avec lui cent soixante hommes.

11. Des descendants de Bebaï, Zacharie, fils de Bebaï, et avec lui vingt-huit hommes.

12. Des descendants de Hazgad, Johanan, fils de Katan, et avec lui cent et dix hommes.

13. Des descendants d'Adonican, les derniers desquels les noms sont Eliphetlet, Jéhiel et Scémahja et avec eux soixante hommes.

14. Des descendants de Bigvaï, Huthaï, Zabbud et avec eux soixante et dix hommes.

15. Et je les rassemblai près du fleuve qui se rend dans Ahava et nous y demeurâmes trois jours. Et je fis la revue du peuple et des sacrificateurs et je n'y trouvai personne des enfants de Lévi.

16. Et ainsi j'envoyai Elihézer, Ariel, Scémahja, Elnatha, Jarib, Elnathan, Nathan, Zacharie et Mesçulam des principaux et Jojarib et Elnathan, docteurs.

17. Et je leur donnai des ordres pour Iddo, principal chef, qui demeurait dans le lieu de Casiphja et je les instruisis de ce qu'ils devaient dire à Iddo et à son frère néthiniens dans le lieu de Casiphja afin qu'ils nous fissent venir des gens pour servir dans la maison de notre Dieu.

18. Et ils nous amenèrent, parce que la bonne main de notre Dieu était sur nous, un homme intelligent d'entre les descendants de Mahli, fils de Lévi, fils d'Israël, savoir Scerebja et ses fils et ses frères au nombre de dix-huit personnes.

19. Et Hasçabja et avec lui Ésaïe, d'entre les enfants de Mérari, ses frères et leurs enfants, au nombre de vingt personnes,

20. Et des néthiniens que David et les principaux du peuple avaient assignés pour le service des Lévités, deux cent et vingt néthiniens qui furent nommés par leurs noms.

21. Et je publiai un jeûne auprès du fleuve d'Ahava afin de nous humilier devant notre Dieu en le priant de nous donner un heureux voyage pour nous et pour nos petits enfants et pour nos biens,

22. Car j'aurais eu honte de demander au roi des gens de guerre et de la cavalerie pour nous défendre des ennemis par le chemin, parce que nous avions expressément dit au roi : La main de notre Dieu est favorable à tous ceux qui l'invoquent, mais sa force et sa colère est contre ceux qui l'abandonnent.

23. Nous jeûnâmes donc et nous implorâmes le secours de notre Dieu pour cela et il fut fléchi par nos prières.

24. Alors je séparai douze des principaux des sacrificateurs avec Scerebja, Hasçabja et avec eux dix de leurs frères.

25. Et je leur pesai l'argent et l'or et les ustensiles qui étaient l'offrande que le roi, les conseillers, ses princes et tous ceux d'Israël qui s'y étaient trouvés, avaient faite à la maison de notre Dieu.

26. Je leur pesai donc et délivrai six cent cinquante talents d'argent et des plats d'argent pesant cent talents et cent talents d'or,

27. Et vingt plats d'or qui montaient à mille drachmes et deux vases de cuivre resplendissant et fin, aussi précieux que s'ils eussent été d'or.

28. Et je leur dis : Vous êtes consacrés à l'Éternel et les ustensiles sont consacrés, cet argent aussi, et cet or est une offrande volontaire à l'Éternel le Dieu de vos pères.

29. Veillez et les gardez jusqu'à ce que vous les pesiez en la présence des principaux des sacrificateurs et des Lévités et devant les principaux des pères d'Israël à Jérusalem dans les chambres qui sont dans la maison de l'Éternel.

30. Les sacrificateurs donc et les Lévités reçurent le poids de l'argent et de l'or et des ustensiles pour les porter à Jérusalem dans la maison de notre Dieu.

31. Et nous partîmes du fleuve d'Ahava le douzième jour du premier mois pour aller à Jérusalem et la main de notre Dieu fut sur nous et il nous délivra de la main des ennemis et des embûches sur le chemin.

32. Enfin nous arrivâmes à Jérusalem et nous y étant reposé trois jours,

33. Au quatrième jour nous pesâmes l'argent et l'or et les ustensiles dans la maison de notre Dieu et nous le délivrâmes à Mérémoth, fils d'Urija, sacrificateur, avec lequel était Eléazar, fils de Phinéas, et avec eux Jozabad, fils de Jesçuah, et Noadja, fils de Binnuï, Lévite,

34. Selon le nombre et le poids de toutes ces choses-là et en ce temps-là tout le poids fut mis par écrit.

35. Et ceux qui avaient été transportés qui étaient retournés de la captivité offrirent en holocauste au Dieu d'Israël douze veaux pour tout Israël, quatre vingt-seize béliers, soixante et dix-sept agneaux et douze boucs pour le péché, le tout en holocauste à l'Éternel.

36. Et ils remirent les ordres du roi aux satrapes du roi, aux gouverneurs de deçà le fleuve qui favorisèrent le peuple et la maison de Dieu.

Réflexions

Il paraît du dénombrement des Juifs qui s'en allèrent de Babylone avec Esdras et qui étaient au nombre d'environ dix-huit cents, que tous les Juifs n'étaient pas retournés à Jérusalem avec Zorobabel sous le règne de Cyrus et qu'il en était demeuré plusieurs dans les pays où ils avaient été emmenés captifs.

2. Il est à remarquer qu'Esdras, étant sur le point de partir pour la Judée, ne demanda point au roi de soldat, ni d'escorte pour la sûreté de son voyage, ce qu'il aurait pourtant obtenu sans peine. Il dit lui-même qu'il en usa ainsi de peur qu'on ne crût qu'il se défiait du secours de Dieu, mais il implora la bénédiction du Seigneur par le jeûne et par la prière. En quoi il fit voir au roi Artaxerxes et aux peuples idolâtres parmi lesquels il vivait qu'il avait une parfaite confiance en la protection de son Dieu.

Les gens de bien se confient en Dieu plutôt qu'aux hommes, ils cherchent principalement leur sûreté dans la prière et Dieu de son côté les exauce et les bénit, comme cela arriva à Esdras qui fit heureusement son voyage avec ceux qui l'accompagnaient.

Il faut remarquer enfin que le roi Artaxerxes et les seigneurs les plus distingués de son royaume envoyèrent par les mains d'Esdras de grands présents et des offrandes considérables à Jérusalem.

Nous avons en cela une nouvelle preuve du soin particulier que Dieu prenait des Juifs et un exemple qui doit inciter particulièrement les grands du monde et les riches à user de libéralité toutes les fois qu'ils ont occasion de faire quelque chose pour Dieu et pour la religion.

Chapitre IX

Esdras ayant appris à son arrivée à Jérusalem que plusieurs Juifs, même d'entre les sacrificateurs et les magistrats, avaient épousé des femmes idolâtres, ce qui était contre la loi de Dieu, il en est extrêmement affligé, il s'humilie devant Dieu et il lui présente une prière dans laquelle il confesse les péchés des Juifs. Il reconnaît la justice des jugements de Dieu sur eux et il promet, en leur nom, qu'ils ne violeraient plus les commandements et l'alliance du Seigneur comme ils avaient fait.

OR dès que ces choses-là furent achevées, les principaux du peuple s'approchèrent vers moi disant : Le peuple d'Israël et les sacrificateurs et les Lévites ne sont point séparés des peuples de ce pays comme il le fallait à cause des abominations, savoir des Cananéens, des Héthiens, des Phéziens, des Jébuziens, des Hammonites, des Moabites, des Égyptiens et des Amorrhéens,

2. Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils et la race sainte a été mêlée avec les peuples de ces pays et même il y en a des principaux du peuple et autres magistrats qui ont été les premiers à commettre ce péché.

3. Et sitôt que j'eus entendu cela, je déchirai mes habits et mon manteau et j'arrachai des cheveux de ma tête et de ma barbe et je m'assis tout désolé.

4. Et tous ceux qui tremblaient aux paroles du Dieu d'Israël s'assemblèrent vers moi à cause du crime de ceux de la captivité et je me tins assis tout désolé jusqu'à l'oblation du soir.

5. Et au temps de l'oblation du soir, je me levai de mon affliction et ayant mes habits et mon manteau déchirés, je me courbai sur mes genoux et j'étendis mes mains à l'Éternel mon Dieu,

6. Et je dis : Mon Dieu, j'ai honte et je suis trop confus pour oser élever, ô mon Dieu, ma face vers toi, car ^a nos iniquités sont multipliées par dessus la tête et nos crimes sont si grands qu'ils atteignent jusqu'aux Cieux.

7. Depuis les jours de nos pères jusqu'à ce jour nous sommes très coupables et nous avons été livrés à cause de nos iniquités, nous, nos rois et nos sacrificateurs, entre les mains des rois des pays pour être passés au fil de l'épée, pour être emmenés captifs, pillés et exposés à l'ignominie comme l'on voit aujourd'hui.

8. Et maintenant, l'Éternel notre Dieu nous a fait grâce comme depuis un moment de sorte qu'il a fait que quelques-uns de nous sont demeurés de reste et il nous a donné un clou dans son saint lieu afin que notre Dieu éclairât nos yeux et qu'il nous donne quelque petit répit dans notre servitude,

9. Car nous sommes esclaves et toutefois notre Dieu ne nous a point abandonnés dans notre servitude, mais il nous a fait trouver grâce devant les rois de Perse pour nous donner du répit afin de redresser la maison de notre Dieu et rétablir ses lieux

déserts et pour nous donner une cloison dans Juda et à Jérusalem.

10. Mais maintenant, ô notre Dieu, que dirons-nous après ces choses ? Car nous avons abandonné tes commandements

11. Que tu as donnés par tes serviteurs les prophètes disant : ^b Le pays auquel vous allez entrer pour le posséder est un pays souillé par la souillure des peuples de ce pays-là à cause des abominations dont ils l'ont rempli, depuis un bout jusqu'à l'autre, par leurs impuretés.

12. Maintenant donc, ne donnez point vos filles à leurs fils et ne prenez point leurs filles pour vos fils et ne cherchez jamais leur paix, ni leur bien, afin que vous soyez affermis et que vous mangiez les biens de ce pays et que vous le fassiez hériter à vos fils à toujours.

13. Or, après toutes les choses qui nous sont arrivées à cause de nos méchantes actions et des grands crimes qui se sont trouvés en nous, bien que, ô notre Dieu, tu te sois retenu au dessus de ce que nos péchés méritaient et que tu nous aies laissé un reste tel que celui-ci.

14. Retournerions-nous à violer tes commandements et à faire alliance avec ces peuples abominables ? Ne serais-tu pas irrité contre nous jusqu'à nous consumer de sorte qu'il n'y aurait plus aucun reste, ni personne qui échappât ?

15. Éternel Dieu d'Israël, tu es juste, car nous sommes demeurés de reste, comme l'on voit aujourd'hui. Voici, nous sommes devant toi avec nos crimes, car nous ne saurions subsister devant toi à cause de ce que nous avons fait.

Réflexions

Il paraît de ce chapitre

1. Qu'après le retour de la captivité il y avait beaucoup de désordres parmi les Juifs et qu'en particulier plusieurs d'entre eux, même des principaux, avaient épousé des femmes étrangères et idolâtres et qu'ainsi il était nécessaire que Dieu suscitât des personnes zélées, telles que le sacrificateur Esdras, pour réformer cet abus.

C'est un grand mal quand les hommes violent les lois du Seigneur d'une manière ouverte et surtout quand ceux qui tiennent le premier rang autorisent la licence par leur exemple.

2. Esdras n'eût pas plutôt appris que les Juifs avaient contracté de ces mariages illicites, qu'il en ressentit une vive douleur et qu'il entreprit d'y remédier. Il donna des marques publiques de son affliction en priant et en s'humiliant devant Dieu.

Voilà comment ceux qui ont une vraie pitié et du zèle s'affligent et s'humilient, non seulement pour les maux qui leur arrivent et pour leurs fautes, mais aussi pour les péchés des autres.

La prière qu'Esdras fit dans cette occasion est très édifiante. Il y reconnaît avec une profonde humilité que c'étaient les péchés des Juifs qui avaient

obligé le Seigneur à les châtier et qui les avaient réduits dans l'état de servitude où ils étaient alors.

Cela nous montre que, dans les maux que nous souffrons, nous devons toujours donner gloire à Dieu et adorer sa justice.

Mais Esdras, après avoir fait la confession des péchés des Juifs, promet qu'ils ne retourneraient plus à violer la loi de Dieu.

Il faut reconnaître que le moyen d'obtenir du Seigneur le retour de sa grâce et le pardon des fautes que l'on a commises, c'est de ne plus retomber dans ces péchés, mais de les abandonner par une prompt et sincère conversion.

(a) v6 : Psaume 38.5

(b) v11 : Lévitique 18.25-37 : Deutéronome 7.3

Chapitre X

Esdras, après s'être humilié devant Dieu, assemble tous les Juifs. Il représente à ceux qui s'étaient mariés avec des femmes étrangères le grand péché qu'ils avaient commis et par l'avis des principaux et de toute l'assemblée, il les engage à renvoyer ces femmes, ce qui fut punctuellement exécuté, même à l'égard des sacrificateurs qui avaient contracté de ces sortes de mariages.

ET comme Esdras priait et faisait cette confession, pleurant et s'étant jeté en terre devant la maison de Dieu, une fort grande multitude d'hommes et de femmes et d'enfants de ceux d'Israël s'assembla vers lui et le peuple répandit des larmes en abondance.

2. Alors Scécanja, fils de Jéhiel, des descendants de Hélam, prit la parole et dit à Esdras : Nous avons péché contre notre Dieu en ce que nous avons pris des femmes étrangères d'entre les peuples de ce pays. Mais maintenant il y a encore quelque espérance pour Israël en ceci.

3. C'est pourquoi traitons maintenant alliance avec notre Dieu que nous ferons sortir toutes les femmes et tout ce qui est né d'elles selon le conseil du Seigneur et de ceux qui tremblent au commandement de notre Dieu et que l'on fasse selon la loi.

4. Lève-toi, car cette affaire te regarde et nous serons avec toi. Prends donc courage et agi.

5. Alors Esdras se leva et fit jurer les principaux des sacrificateurs, des Lévites et de tout Israël qu'ils feraient selon cette parole et ils jurèrent.

6. Puis Esdras se leva de devant la maison de Dieu et il s'en alla dans la chambre de Johanan, fils d'Eljascib, et y entra et il ne mangea point de pain, ni ne but point d'eau, parce qu'il pleurait à cause du péché de ceux de la captivité.

7. Alors on publia par Juda et Jérusalem à tous ceux qui étaient retournés de la captivité qu'ils eussent à s'assembler à Jérusalem

8. Et que si quelqu'un ne s'y rendait pas dans trois jours suivant l'avis des principaux et des anciens, tout son bien serait mis à l'interdit et qu'il serait séparé de l'assemblée de ceux de la captivité.

9. Ainsi tout ceux de Juda et de Benjamin s'assemblèrent à Jérusalem dans les trois jours. Ce fut le neuvième mois, le vingtième jour du mois et tout le peuple se tint dans la place de la maison de Dieu, tremblant pour cela et à cause des pluies.

10. Puis Esdras le sacrificateur se leva et leur dit : Vous avez péché en ce que vous avez pris des femmes étrangères, de sorte que vous avez rendu Israël plus coupable.

11. Mais maintenant faites la confession de votre faute à l'Éternel le Dieu de vos pères et faites sa volonté et séparez-vous des femmes étrangères.

12. Et toute l'assemblée répondit et dit à haute voix : C'est notre devoir de faire ce que tu as dit.

13. Mais le peuple est grand et ce temps est pluvieux, c'est pourquoi il n'y a pas moyen de demeurer dehors et cette affaire n'est pas d'un jour, ni de deux, car nous sommes plusieurs qui avons péché dans cette affaire.

14. Mais que tous les principaux d'entre nous comparaissent devant toute l'assemblée et que tous ceux qui sont dans nos villes qui ont pris chez eux des femmes étrangères viennent dans un certain temps et que les anciens de chaque ville et ses juges soient avec eux jusqu'à ce que nous détournions de nous l'ardeur de la colère de notre Dieu jusqu'à ce que ceci soit achevé.

15. Et Jonathan, fils de Hasaël, et Jahzaja, fils de Tikva, furent établis sur cette affaire et Mesçullam et Sçabbethaï, Levites, les aidèrent.

16. Et ceux qui étaient retournés de la captivité en firent de même, de sorte qu'on mis à part Esdras, le sacrificateur, et ceux qui étaient les chefs des pères selon les maisons de leurs pères, tous nommés par leurs noms, lesquels s'assirent au premier jour du dixième mois pour s'informer de cette affaire.

17. Et ils eurent achevé, avec tous ceux qui avaient pris chez eux des femmes étrangères, le premier jour du premier mois.

18. Or on trouva des fils des sacrificateurs qui avaient pris chez eux des femmes étrangères, savoir d'entre les fils de Jesçuah, fils de Jotsadak, et ses frères, Mahaseja, Elihézer, Jarib et Guédalja

19. Qui promirent de renvoyer leurs femmes et avouant qu'ils étaient coupables, ils offrirent pour leur péché un bélier du troupeau.

20. Des fils d'Immer, Hanini et Zébadja.

21. Et des fils de Harim, Mahaséja, Elie, Scémahja, Jéhiel et Huzija.

22. Et des fils de Pasçhur, Eljohenaï, Mahaséja, Ismaël, Nathanaël, Jozabad et Elhasa.

23. Et des Lévités, Jozabad, Scimhi, Kélaja, (celui-là est Kélita) Péthathja, Juda et Elihézer.

24. Et des chantres Eljascib. Et des portiers Sçallum, Télem et Uri.

25. Et de ceux d'Israël, des descendants de Parhos, Ramja, Jizija, Malkija, Mijamin, Elhazar Malkija et Bénaja.

26. Et des descendants de Helam, Mattanja, Zacharie, Jéhiel, Habdi, Jérémouth et Elie.

27. Et des descendants de Zattu, Eljohénaï, Eljascib, Mattanja, Jérémouth, Zabad, Haziza.

28. Et des descendants de Bebaï, Johanan, Hananja, Zabbaï et Hathlaï.

29. Et des descendants de Bani, Mesçullam, Malluc, Hadaj, Jasçub, Séal et Ramoth.

30. Et des descendants de Pahath-Moab, Hadna, Kélal, Bénaja et Mahaséja, Mattanja, Bétsaléel, Binoui et Manassé.

31. Et des descendants de Harim, Elihézer, Jiscija, Malkija, Scemahja, Siméon,

32. Benjamin, Malluc et Scémarja.

33. Et des descendants de Hasçum, Mattenaï, Mattata, Zabad, Eliphélet, Jérémaï, Manassé et Scimhi.

34. Et des descendants de Bani, Mahadaï, Haram, Uel.

35. Bénaja, Bédéja, Kéluhu,

36. Vanja, Mérémoth, Eljascib,

37. Mattanja, Mattanaï, Jahasaï,

38. Bani, Binnuï, Scimhi,

39. Scélamja, Nathani, Hadaja,

40. Mabnadbaï, Sçasçaï, Sçaraï,

41. Hazaréel, Scélemja, Scémarja,

42. Sçallum, Amarja et Joseph.

43. Et des descendants de Nébo, Jéhiel, Mattitja, Zabad, Zébina, Jaddan Joël et Bénaja.

44. Tous ceux-là avaient pris des femmes étrangères et il y en avait d'entre eux qui avaient eu des enfants de ces femmes-là.

Réflexions

Ce qu'il faut considérer sur ce chapitre c'est qu'Esdras, après avoir jeûné et confessé les péchés des Juifs, s'appliqua à réformer ces désordres et à ôter les abus qui s'étaient introduits parmi eux.

Ce n'est pas assez de prier, de faire la confession de ses péchés, d'en avoir quelque douleur, le principal effet de la confession et de la prière est de les faire cesser et d'y renoncer tout à fait. Cela montre aussi que le devoir des ministres du Seigneur et des magistrats est de se servir de leurs exhortations et de leur autorité pour réprimer la licence et pour arrêter les dérèglements et que, quand même le mal serait général et enraciné et que les coupables seraient d'un rang distingué, il ne faudrait pas tolérer le désordre, ni le rebuter.

Ce qu'il y a surtout à remarquer, c'est que les Juifs obéirent à Esdras et aux sacrificateurs en renvoyant les femmes étrangères qu'ils avaient épousées contre la défense de Dieu, ce qui devait pourtant leur être bien fâcheux, surtout plusieurs ayant

eu des enfants de ces femmes-là, mais ils firent paraître en cela leur docilité et la sincérité de leur repentance.

Les pécheurs qui sont véritablement touchés de leurs fautes et qui désirent d'en obtenir le pardon ne se font aucune peine à satisfaire à tout ce que Dieu leur commande et que la conscience exige, quelque

rude et difficile qu'il soit et de renoncer même à ce qu'ils ont de plus cher.

Au reste, on peut voir que les mariages et les alliances avec les idolâtres sont désagréables à Dieu et ne doivent pas être soufferts parmi ceux qui font profession de la vraie religion.
